V A L - D E - R E U I L
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
Centre Jacques Monod

N° 25/10/03

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE DE SÉANCE	1er octobre 2025
DATE DE CONVOCATION	25 septembre 2025
DATE D'AFFICHAGE	3 octobre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	16
PRÉSENTS	5
PROCURATION(S)	0
VOTANTS	5

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.
La Vice-présidente

Le, 1er octobre DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 14h15 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Christophe COPLO, Dominique LEGO,
Mmes Inci ALTUNTAS, Sylvie CARDONA-GIL,

Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°25/09/PV du 23 septembre 2025.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Eric HEBERT, Christophe THIESSÉ,
Mmes Catherine BATAILLE, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON.

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Dominique LEGO
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

Délibération n° 3

CITÉ ÉDUCATIVE : RÉPARTITION DES CRÉDITS 2025

La commune de Val-de-Reuil a officiellement été labellisée « Cité éducative » le 29 janvier 2022. Sa labellisation est renouvelée jusqu'au 31 décembre 2027 depuis le 19 mars 2025. La ville poursuit ainsi sa dynamique innovante en matière éducative lancée depuis la fondation de la collectivité comme Ville Nouvelle.
L'objectif de la cité éducative n'est pas d'être un dispositif éducatif de plus, mais l'occasion de mieux coordonner et renforcer l'existant.

En ce sens, la cité éducative repose sur 3 axes qui sont :
- Conforter le rôle de l'école,
- Travailler la continuité pédagogique,
- Ouvrir le champ des possibles.

Pour l'année 2025, la subvention d'un montant de
82 850 € est proposée d'être répartie sur ses crédits comme suit en cohérence avec les demandes des porteurs de projet :

Subventions au CCAS de Val-de-Reuil :

1 – Bilans orthophonique et/ou psychomotricien - CCAS
Ce projet est un élargissement d'un projet existant. L'orthophoniste et le psychomotricien interviendront sur le temps scolaire. Il a pour objectif de faciliter l'accès des familles au dépistage et aux soins des enfants. Il permettra aux enfants de mieux appréhender leurs difficultés et aux professionnels d'adapter leur travail. Enfin, ce bilan simplifiera une reconnaissance MDPH.

Subvention : 12 040 €

2 – Mesure externée - Service Réussite Éducative
Le projet a pour objectif de faciliter l'accueil et l'encadrement des jeunes exclus des établissements scolaires. Les professionnels impliqueront les parents dans l'accompagnement et sensibiliseront les jeunes aux risques de leur conduite. La continuité scolaire sera maintenue, un travail sur le thème de la citoyenneté sera développé ainsi que la découverte des ressources locales.

Subvention : 2 160 €

3 – Famille Val'Heureuse - Service Réussite Éducative
L'objectif de ce projet est de mettre en place des ateliers afin d'améliorer le soutien éducatif des familles. Des animations collectives offriront la possibilité de lutter contre leur isolement social.

Subvention : 1 650 €

Tableau récapitulatif des subventions Cité éducative 2025 au CCAS de Val-de-Reuil :

Subventions au CCAS		
Service Réussité éducative	Orthophoniste / Psychomotricien	12 040,00 €
Service Réussité éducative	Mesure externée	2 160,00 €
Service Réussité éducative	Famille Val'Heureuses	1 650,00 €
	Total	**15 850,00 €**

Subventions à la ville de Val-de-Reuil :

4 - Jardin d'été - Service missions prospectives et transversales
La Commune de Val-de-Reuil met en œuvre depuis 5 ans des programmes d'animation de proximité pendant la période estivale. Ce dispositif d'animation de la vie sociale, culturelle, sportive mais aussi ludique s'adresse aux familles rolivaloises qui n'auront pas l'opportunité de partir en vacances.
Les évaluations montrent que ces interventions publiques contribuent au déroulement d'un été serein, au climat social apaisé. A travers des enjeux de continuité éducative et culturelle, il s'agira de proposer des animations ludiques, culturelles et populaires qui évoqueront l'idée d'un ailleurs et contribueront au développement de l'imaginaire et de la rêverie.
Derrière cette dynamique, c'est l'ensemble des acteurs locaux, services municipaux (enfance, jeunesse, familles, sports, médiathèque, pôle numérique, environnement), acteurs associatifs (LS4J, Anymania, ACCRI, le RERS...) et prestataires extérieurs qui œuvreront au développement éducatif culturel et social de la Commune.

Subvention : 30 000 €

5 - Séjours jeunes – Service Enfance-Jeunesse
5 Séjours de 20 enfants sont organisés par tranche d'âge. Les objectifs des séjours sont :
- Améliorer la mobilité des enfants au-delà de leur quartier
- Renforcer les compétences scolaires
- Développer l'autonomie et la confiance en soi
- Créer des liens sociaux et interculturels entre les jeunes participants
- Impliquer les parents dans le suivi éducatif et renforcer les liens familiaux
-

Subvention : 5 500 €

6 – Eveil, exploration et transition
Le projet a pour objectif de créer chez les enfants une base commune d'éveil et de découverte, de renforcer la confiance en soi. Il facilite la transition vers l'école. Il renforce la coopération entre les professionnels de la petite enfance et les parents.

Subvention : 1000 €

7 – Graines d'explorateurs
Ce projet porté par les crèches a pour objectif d'éveiller les sens et la motricité des enfants. Il utilise la nature comme support d'apaisement, développe ainsi l'imaginaire de l'enfant.

Subvention : 5 500 €

8 – Poste de coordonnateur- Ville

Le coordonnateur de la cité éducative est directement rattaché à la responsable du service missions prospectives et transversales. Il travaille étroitement avec les partenaires de la Cité éducative au sein de la cellule de coordination de la cité éducative. Il est l'animateur de proximité du dispositif. Il assiste les chefs de projets opérationnels dans l'animation quotidienne du dispositif, il participe à l'administration et au suivi budgétaire de la cité éducative, il accompagne les porteurs de projets, assure la coordination de projets ciblés et réalise l'évaluation de la cité éducative.

Subvention : 25 000 €

Tableau récapitulatif des subventions Cité éducative 2025 à la ville de Val-de-Reuil :

Subventions ville Val-de-Reuil		
Ville	Jardins d'été	30 000,00 €
Ville	Séjours jeune	5 500,00 €
Ville	Eveil, exploration et transition	1 000,00 €
Ville	Graines d'explorateurs	4 089,00 €
Ville	Ingénierie	25 000,00 €
	Total	**65 589,00 €**

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **AUTORISER** M. le Président à verser les subventions aux établissements scolaires et publics ci-dessus désignés.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président à verser les subventions aux établissements scolaires et publics ci-dessus désignés.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES